



Alerte presse

Paris, le 30 octobre 2012

Artisanat du Bâtiment/Rapport Thévenoud/TVA/Économie/Emploi

Remise du Rapport Thévenoud : le bâtiment sera *ipso facto* impacté par la hausse de la TVA dans la restauration, c'est pourquoi la CAPEB demande au Gouvernement de préserver les emplois du bâtiment

Patrick Liébus (CAPEB) : « *L'artisanat du bâtiment ne sera pas la victime collatérale du taux relevé de TVA dans la restauration : selon les options retenues, entre 9 000 et 45 000 emplois sont en jeu dans le bâtiment* »

Changement de TVA pour la restauration : le bâtiment automatiquement impacté !

Le rapport du député PS de Saône-et-Loire, Thomas Thévenoud, sera rendu public aujourd'hui. Deux hypothèses y sont abordées pour relever le taux de TVA dans la restauration, actuellement à 7%. La première hypothèse consiste à relever ce taux à 19,6%. La seconde propose un taux intermédiaire à 12%. La CAPEB attire l'attention sur le fait que dans ce second cas, il y aura automatiquement une incidence sur le taux de TVA du bâtiment.

Les règles d'application européennes obligent en effet les états à ne pratiquer que 3 types de taux :

- Un taux minoré
- Un taux intermédiaire
- Un taux normal

En France, les taux actuellement appliqués sont les suivants :

- Une TVA à 5,5 % pour les livres, certains produits alimentaires à emporter, le logement social...
- **Une TVA à 7% pour le bâtiment et la restauration notamment**
- Une TVA à 19,6 %

Patrick Liébus, président de la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment), explique :

« Nous sommes clairement sur la sellette, la restauration et le bâtiment partageant le taux intermédiaire de TVA à 7%. Nous nous inquiétons donc à juste titre des intentions du Gouvernement de faire appliquer une TVA à 12 % dans la restauration car comment croire les paroles rassurantes du Gouvernement alors qu'il ne peut pas y avoir plusieurs taux intermédiaires ! »

Si la TVA passe à 12% dans la restauration, le bâtiment rappelle les 3 scénarios possibles

1. **La TVA dans le bâtiment repasse à 5,5 % : C'est ce que souhaite la CAPEB. Un tel taux permettrait de contribuer à la relance attendue de l'activité et de créer des emplois**
2. **Le taux minoré est à 7 % : C'est commencer à afficher un début de stabilité des règles et constitue un premier signal vers les entreprises.**
3. **Le taux intermédiaire passe à 12 %, y compris pour le bâtiment, qui perdra alors 9000 emplois.**

Pour Patrick Liébus, Président de la CAPEB :

« Nous souffrons déjà énormément de la crise alors pourquoi nous imposer une peine supplémentaire ? Nous demandons instamment au Gouvernement, en cette période difficile de crise, de préserver et de soutenir l'activité du bâtiment. »

Rappel :

- LA TVA à 5,5% a été appliquée dans le bâtiment de 1999 à 2011, a permis de créer 53 000 emplois dans la filière et a soutenu l'activité dans le secteur durant la décennie.

A propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat* du bâtiment (www.capeb.fr) lequel dénombre :

- 380 000 entreprises employant moins de 20 salariés, soit 98 % des entreprises du bâtiment**
- 992 000 actifs, soit 67 % des actifs du bâtiment
- et 80 000 apprentis, soit 81 % des apprentis du bâtiment

Qui réalisent :

- 79 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 63 % du CA du bâtiment,
- 1,63 milliard d'euros d'investissements, soit 61 % des investissements du bâtiment

* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au répertoire des métiers.

** Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du bâtiment 2011 »

Contacts presse

Hopscotch :

Isabelle Pestourie - Tél : 01 58 65 10 77 - ipestourie@hopscotch.fr

CAPEB :

Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 00/77/81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr
